

Avril 2023

SUD signe l'accord d'intéressement et de participation MFPM 2023-2024!

La négociation de l'intéressement se fait à deux niveaux ; l'un au niveau national MFPM et l'autre au niveau de chaque site pour les critères. Pour cette négociation au niveau national, SUD avait deux revendications fortes : une augmentation de l'enveloppe d'intéressement, qui a considérablement diminué ces dernières années, passant de 10% à 5,65%, et une équité entre les sites, le mode de calcul des primes d'intéressement de l'ancien accord génèrait des écarts de près de 20% entre les sites industriels et les sites clermontois, à mêmes NRI / salaire / taux d'atteinte des critères.

Nous avons obtenu un nouveau mode de calcul qui permet une répartition plus juste et équitable entre sites industriels et clermontois.

	ACCORD 2020	NOUVEL ACCORD
% égalitaire	60%	50%
Péréquation	2	1
Pass salaire	2	1

Ecart Sites/Clermont	82%	99%
	Impact	

En baissant le pourcentage de la part égalitaire de 60% à 50% et en passant la péréquation et le Pass salaire de 2 à 1, l'écart entre les sites et le central a été neutralisé. Pour les sites industriels, ce nouveau mode de calcul devrait augmenter l'intéressement des agents et collaborateurs de 22% et celui des cadres M et L de 15%. Pour Clermont, il n'y aura pas de pertes pour les agents et collaborateurs. Quant aux autres cadres, qui seront plus impactés, ils resteront à la cible définie par le groupe.

Ce nouvel accord aura une durée de deux ans contre trois précédemment. Le groupe va modifier sa politique de prix de transferts, et cela va

possiblement avoir un impact sur le calcul de la participation. Sans avoir une vision précise de cet impact, l'entreprise a souhaité négocier cet accord pour deux années. SUD Michelin sera signataire de cet accord qui répond à l'une de nos deux revendications : **l'équité entre les salariés des sites industriels et ceux de Clermont**. Cependant, nous déplorons que l'entreprise n'ait pas souhaité augmenter l'enveloppe, ce qui aurait évité que certains cadres ne soient impactés par ce nouveau mode de calcul. Nous avons demandé que le groupe réfléchisse à une répartition plus équitable du Total Cash afin d'augmenter l'enveloppe pour la négociation qui aura lieu en 2025.

Les salariés de Michelin travaillent dur pour contribuer à la réussite de l'entreprise, et ils méritent d'être justement récompensés pour leurs efforts. Nous souhaitons que les primes attribuées soient à la hauteur des contributions de tous les salariés de l'entreprise. Cette augmentation contribuera à améliorer la motivation des salariés de Michelin!



Résultats des élections professionnelles dans tous les sites Michelin de la MFPM

■ Montceau	1 ^{ère} OS avec	43,5%
■ Joué-les-Tours	1 ^{ère} OS avec	56,5%
■ Bourges	1 ^{ère} OS avec	42,1%
■ Golbey	1 ^{ère} OS avec	43,9%
■ Roanne	1 ^{ère} OS avec	45,8%
■ Cholet	3 ^{ème} OS avec	28,8%
■ Troyes	3 ^{ème} OS avec	17,5%

- Vannes → pas de présence de SUD
- Le Puy → pas de présence de SUD
- Paris-Boulogne → pas de présence de SUD

SUD 1^{ère} organisation syndicale MFPM avant la dernière élection à Clermont-Ferrand



30,8%
de représentativité globale

Courrier pour la réouverture des NAO et des négociations AP

26 avril 2023



M. Nicolas ROBERT
28 rue Gabriel Perri
63000 Clermont-Ferrand

A l'attention de
M. Pierre FEVRIER
Directeur des Relations Sociales

Clermont-Ferrand, le 26 avril 2023

Objet : réouverture NAO et indemnisation AP

Monsieur Février,

Je vous écris pour vous demander la réouverture des négociations annuelles obligatoires chez Michelin avant la fin du premier semestre, conformément à l'engagement pris par la direction de l'entreprise lors des négociations annuelles obligatoires de janvier. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'impact de l'inflation croissante sur les salariés de Michelin. Nous avons constaté que de nombreux salariés rencontrent des difficultés à boucler leurs fins de mois malgré leur engagement et leur dévouement pour l'entreprise. Nous estimons qu'il est donc impératif que la direction de Michelin ouvre des négociations sur un deuxième budget pour prendre en compte cette situation.

De plus, nous constatons que plusieurs usines Michelin subissent actuellement des baisses de production. Cette situation doit conduire à l'ouverture de négociations sur l'amélioration de l'indemnisation de l'activité partielle, qui est mise en place dans plusieurs usines actuellement et qui risque de se généraliser massivement au cours du deuxième semestre. Nous pensons que ces négociations sont indispensables pour assurer la sécurité financière et professionnelle des salariés concernés.

Nous sommes convaincus que la réouverture des négociations annuelles obligatoires et l'ouverture de négociations sur l'indemnisation de l'activité partielle sont des mesures nécessaires pour protéger les salariés de Michelin dans ce contexte économique difficile. Nous sommes prêts à travailler pour trouver des solutions qui permettront à l'entreprise de maintenir la qualité de vie de ses salariés et de faire face à ces défis.

Nous vous remercions par avance pour votre attention à notre demande, et nous espérons vivement que Michelin répondra positivement à nos requêtes.

Veillez agréer, Monsieur Février, nos sincères salutations.

Pour le bureau National SUD Michelin

Nicolas ROBERT
DSC Adjoint SUD Michelin